

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Mardi, le 26 novembre 2019 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **RÉ-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Convention collective – horaire déneigement saison 2019-2020;
- 4.0 Convention collective – prime de disponibilité;
- 5.0 Salariés permanents saisonniers – 17 semaines;
- 6.0 Ajout à la liste des personnes salariés réservistes;
- 7.0 Affaires nouvelles :
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Ajournement ou levée de la séance;

307-11.2019 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

308-11.2019 3.0 CONVENTION COLLECTIVE – HORAIRE DÉNEIGEMENT SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 2 amendée concernant l'horaire pour couvrir les besoins du déneigement saison 2019-2020 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 2 amendée « Horaire déneigement saison 2019-2020 » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

309-11.2019 4.0 CONVENTION COLLECTIVE – PRIME DE DISPONIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 3 amendée concernant la période de disponibilité pour couvrir les besoins du déneigement saison 2019-2020 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 3 amendée « Prime de disponibilité » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

310-11.2019 5.0 SALARIÉS PERMANENTS SAISONNIERS - 17 SEMAINES

CONSIDÉRANT les termes de la lettre d'entente numéro 2 amendée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services municipaux informe le conseil de la disponibilité de Messieurs Pierre Riendeau, Daniel Alix, Pascal Gagnon-Lalande et Sylvain Gagnon aux postes de personnes salariés permanents saisonniers de dix-sept (17) semaines en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Pierre Riendeau au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de dix-sept (17) semaines à raison de vingt (20) heures par semaine, Monsieur Daniel Alix au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de dix-sept (17) semaines à raison de trente-six (36) heures par semaine, Monsieur Pascal-Gagnon-Lalande au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de dix-sept (17) semaines à raison de seize (16) heures par semaines conditionnel au succès de l'examen médical pré-embauche requis et Monsieur Sylvain Gagnon au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de dix-sept (17) semaines à raison de seize (16) heures par semaine et ce, effectif à compter du 01 décembre 2019 jusqu'au 28 mars 2020, selon les conditions de la lettre d'entente numéro 2 amendée de la convention collective en vigueur ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

311-11.2019 6.0 AJOUT À LA LISTE DES PERSONNES SALARIÉES RÉSERVISTES

CONSIDÉRANT la demande du chef d'équipe aux travaux publics à l'effet d'ajouter un nom à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services municipaux recommande au conseil municipal la candidature de Monsieur Éric Saint-Onge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur Éric Saint-Onge soit ajouté à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur particulièrement pour l'entretien des chemins d'hiver ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

***** 8.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question.

312-11.2019 9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h13.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière